

## 1. Conditions générales de vente

Les offres du Vendeur et les commandes de l'Acheteur relatives aux produits du Vendeur (ci-après dénommés «Produits») sont soumises aux conditions de vente suivantes qui annulent et remplacent les précédentes, tant écrites que verbales. Ces conditions de vente désignent *SAPS SRL, domiciliée à Lacchiarella (20084), via della Levata 2*, comme "VENDEUR" et la société ....., *domiciliée à .....*, qui transmet le bon de commande, comme "ACHETEUR".

## 2. Commandes

Les commandes doivent être envoyées et confirmées par l'Acheteur par fax ou courrier électronique, même lorsqu'elles ont déjà été communiquées par téléphone. Les commandes n'engagent le Vendeur que par l'envoi de sa confirmation de commande écrite.

Toute modification de commande doit être communiquée par écrit et est soumise à l'acceptation écrite du Vendeur et ne pourra en aucun cas être présumée ou retenue sans être valable et opposable.

## 3. 1. Délais de livraison et force majeure

Les dates de livraison sont données à titre indicatif et sans engagement. Les délais de livraison seront suspendus en raison de cas de force majeure tels que - mais sans s'y limiter - les catastrophes naturelles telles que les tremblements de terre, les inondations, les incendies, les guerres (même si elles ne sont pas déclarées), les mobilisations militaires générales, les soulèvements, les enlèvements, les restrictions énergétiques, les pandémies, les grèves des transports, les grèves (y compris les grèves des employés de l'entreprise), les interruptions de production et les défauts ou retards dans les livraisons de la part des fournisseurs.

Si, en revanche, un délai de livraison péremptoire est établi entre les Parties et que la livraison devait être retardée pour des raisons imputables au Vendeur, ce dernier seul sera tenu à une pénalité égale à 0,5% du prix des Produits livrés en retard pour chaque semaine complète de retard, jusqu'à un maximum de 2% du prix des Produits en retard, sauf, lors de l'atteinte de la pénalité maximale, le droit de rétractation de l'Acheteur, à l'exclusion de toute autre charge pour le Vendeur.

Les dates de livraison se réfèrent à la livraison « départ usine », c'est-à-dire aux Produits prêts à l'entrepôt du Vendeur et mis à la disposition de l'Acheteur.

## 4. Livraison

Sauf accord contraire écrit, les marchandises sont fournies "départ usine".

Sur demande du client et en son nom, le Vendeur peut mandater le transporteur. Les coûts de transport seront facturés.

A l'arrivée de la marchandise à destination, l'Acheteur contrôlera la marchandise et sa conformité avec ce qui figure dans le bon de livraison. En cas de litige relatif à la livraison, l'Acheteur notera, sous peine de forclusion par la loi, la "réserve" sur le bon de livraison, en informant immédiatement le Vendeur par fax.

## 5. 1. Tarifs et conditions de paiement

Les tarifs indiqués dans la liste de prix du Vendeur n'incluent pas la TVA qui se voit toujours appliquée avec le taux du moment d'émission de la facture.

L'emballage standard dans lequel les marchandises sont fournies par le Vendeur est gratuit. Dans le cas où l'Acheteur demande un emballage spécial, le coût relatif sera à sa charge.

Paiements - Les paiements doivent être effectués selon les termes de paiement convenus par écrit et en vigueur.

Retards de paiements - Tout retard éventuel de paiement entraînera:

- des intérêts sur les paiements en retard au taux visé au décret 231/02 comme suit;
- des actions légales si le paiement est retardé de plus de 30 jours;
- La suspension des commandes n'ayant pas encore été effectuées même si confirmées.

Déductions sur le montant total de la facture - Les factures doivent être payées sans aucune déduction qui ne soit pas justifiée par une Note de Crédit émise par le Vendeur. Les notes de débit de l'Acheteur ne seront pas acceptées et seront rejetées dans tous les cas, sauf accord contraire par écrit. Les dispositions de l'art. 1460 du Code Civil seront appliquées aux livraisons effectuées.

Réductions - Toute réduction éventuelle doit être autorisée par écrit par le Vendeur ou être indiquée sur la facture.

Intérêts - En cas de retard de paiement, les intérêts qui pourraient être demandés à l'Acheteur créancier courront à partir des conditions et au taux fixés par le décret législatif 231/02.

Changement des conditions de vente en cas de non-paiement - En cas de non-paiement, même partiel, le Vendeur aura le droit de résilier immédiatement les contrats de vente, même s'ils sont différents de ceux dont le paiement est en retard, sans avoir besoin de faire une mise en demeure et sous réserve de communication écrite. Dans ce cas, par conséquent, d'autres expéditions ne peuvent avoir lieu qu'avec un paiement anticipé, même si les livraisons avaient été préalablement confirmées au moyen des confirmations de commande du Vendeur. Dans tous les cas, le Vendeur pourra refuser les livraisons, quel que soient le mode de paiement, lorsque les conditions économiques de l'Acheteur dénotent une situation de détresse économique ou sont en tout état de cause particulièrement graves.

Audit des tarifs - En cas d'augmentation des matières premières, le Vendeur est autorisé à procéder à une révision des tarifs proportionnelle en informant l'Acheteur qui aura le droit d'annuler, par communication écrite, ses commandes dans un délai de 7 jours à compter de la date de réception de ladite communication.

## 6. Transport et risques à la charge de l'acheteur

Lors de la livraison de la marchandise à l'entrepôt de départ, les risques liés au transport sont transférés à l'Acheteur comme

suit :

	<b>SAPS SRL</b> <b>Conditions générales de vente</b>	<b>CGV-SAPS Srl_21-1</b>  Page 2 di 3
---	---	---

- A l'Acheteur pour les marchandises retournées départ usine;

- A l'Acheteur pour les marchandises retournées «Ex-livraison avec charge sur la facture» lorsque, sur demande et pour le compte de l'Acheteur, le Vendeur assure l'organisation du transport, selon les modalités convenues par écrit avec l'Acheteur, dont les frais sont facturés par le Vendeur à l'Acheteur.

A la réception de la marchandise, l'Acheteur doit vérifier la qualité de la marchandise et sa correspondance avec le bon de transport et / ou la facture, la quantité de celle-ci, l'emballage, l'absence d'altérations évidentes. En cas de litige lié à la livraison, l'Acheteur devra noter la "réserve" sur le document de livraison du Transporteur, en informant immédiatement le Vendeur par fax avec une copie du document et toujours dans les 7 (sept) jours suivant la livraison. En l'absence d'une telle « réserve écrite » et de la communication au Vendeur, l'Acheteur perdra tout droit de contestation.

## 7. Garantie

L'Acheteur est le seul responsable du choix du Produit, avec référence spécifique à l'influence des conditions de fonctionnement et de l'utilisation spécifique du produit sur sa relative fonctionnalité et sa durabilité dans le temps. Les données contenues dans la documentation et les fiches techniques sont purement indicatives. Elles peuvent être consultées et téléchargées sur le site Internet de l'entreprise. De plus amples détails ou indications peuvent faire l'objet de négociations spécifiques entre les parties.

L'Acheteur est seul responsable de l'installation du produit conformément à toutes les réglementations de sécurité en vigueur. Le Vendeur décline toute responsabilité en cas d'interruption de fonctionnement.

L'Acheteur est tenu de communiquer ou de fournir à l'utilisateur final toute indication sur l'utilisation correcte du produit et ses caractéristiques de fonctionnement. Le non-respect de ces obligations, entraînant une défaillance du produit, entraînera l'annulation de la garantie et l'absence de toute responsabilité du fabricant pour toute défaillance du produit ou des biens dans lesquels le produit est installé.

Le vendeur garantit que le produit, aux yeux de la loi italienne, est exempt de défauts pour ce qui est des matériaux et de la construction. L'Acheteur doit vérifier les conditions de fonctionnement.

La garantie est donnée à compter de la date de livraison du produit, validée par le document de transport ou par la facture, et se réfère uniquement aux défauts de matériaux ou de construction, à condition que le produit ait été correctement stocké par l'Acheteur, correctement installé, employé pour de usages compatibles, n'a pas été altéré et a été utilisé correctement.

Comme indiqué dans les articles 4 et 6 ci-dessus, l'Acheteur doit vérifier les Produits immédiatement à leur arrivée à son entrepôt et, dans le cas où il constate la présence de vices, en cas de défauts, il doit en informer le Vendeur par écrit en détail dans les 7 jours suivant la livraison. Les Produits non contestés dans ce délai de livraison seront considérés comme étant acceptés par l'Acheteur et pour ces Produits, seuls les vices cachés pourront être signalés qui devront être signalés par une communication écrite détaillée dans les 7 jours suivant leur découverte et au plus tard un an à compter de leur livraison.

Si l'Acheteur découvre des défauts qui ne permettent pas l'utilisation du Produit ou qui en limitent considérablement l'utilisation, le Vendeur aura, sous garantie, la seule obligation de fournir, à sa discrétion, ou l'envoi du produit de remplacement à ses soins et frais ou le remboursement du montant payé, avec l'exclusion de toute responsabilité pour dommages directs ou indirects y compris vis-à-vis de tiers, personnes et / ou choses: le Vendeur ne sera donc pas responsable, vis-à-vis de l'Acheteur ou des utilisateurs ultérieurs, des pertes de production, de profit, d'utilisation ou de tout autre dommage consécutif, économique ou indirect de quelque nature que ce soit. Les frais des opérations de démontage et de remontage du produit vendu par le Vendeur, nécessaires pour remédier au défaut, seront à la charge de l'Acheteur.

Sous réserve de ce qui précède, le Vendeur ne fournit aucune autre garantie concernant la commercialisation, la qualité, la conformité des Produits avec les lois de sécurité nationales ou locales en vigueur et l'adéquation à un usage spécifique. En conséquence, sauf dans le cas où sa faute serait avérée, le Vendeur ne sera en aucun cas responsable de tout dommage ou perte de profit encouru par l'Acheteur du fait de l'utilisation, de la non-utilisation ou de l'installation du Produit dans d'autres produits.

Les Produits contestés pendant la période de garantie seront tenus à la disposition du Vendeur à ses frais ; à la demande du Vendeur ils seront restitués à ce dernier. Le vendeur peut, à sa discrétion, demander à l'Acheteur de détruire les produits défectueux remplacés ou substitués. A compter du jour où le Vendeur aura notifié par écrit le prochain remplacement ou remboursement des pièces défectueuses, ces dernières deviendront la propriété du Vendeur. S'il existe des preuves documentées suffisantes que les produits sont défectueux, tous les frais inévitables à l'expédition et aux contrôles en laboratoire des Produits défectueux seront à la charge du Vendeur, sinon les frais connexes seront à la charge de l'Acheteur ou seront facturés.

Dans tous les cas, la responsabilité maximale du Vendeur n'excédera pas le prix contractuel des Produits pour lesquels la preuve effective de leur défectuosité a été apportée.

## 8. Garantie: limitations territoriales

La garantie est spécifiquement exclue pour les livraisons aux États-Unis - CANADA ou dans des pays soumis à la même législation, à moins qu'elle n'ait été accordée spécifiquement et sans équivoque par écrit par le vendeur.

## 9. Autres conditions

Toute modification des Conditions Générales de Vente du Vendeur doit être faite et approuvée par écrit.

Les conditions générales d'Achat de l'Acheteur, lorsqu'elles entrent en contradiction avec les conditions générales de vente du

Vendeur, ne sont pas acceptées, sauf approbation écrite du Vendeur. L'acceptation de la commande ou sa confirmation même si elle n'est pas accompagnée d'une réitération du principe ci-dessus ne constituent pas une acceptation implicite en dérogation à ce qui précède.

#### **10. Restitution de la marchandise**

Aucun retour de marchandise ne sera accepté, sauf autorisation écrite préalable du Vendeur.

L'Acheteur, autorisé par écrit au renvoi par le Vendeur, doit retourner la marchandise en suivant strictement les instructions que le Vendeur enverra avec son autorisation.

Les Produits, pour lesquels le retour a été autorisé, à leur arrivée à l'entrepôt du Vendeur, sont reçus avec "réserve de contrôle".

Les Produits pour lesquels le retour est autorisé par écrit doivent être expédiés conformément aux instructions du Vendeur, notamment en ce qui concerne l'emballage et le transport. Aucun retour de marchandise ne sera accepté sans autorisation écrite et sans être effectuée conformément aux instructions détaillées ici.

#### **11. Suspension des livraisons**

Dans l'hypothèse où le Vendeur constaterait à partir de données objectives (actions en justice intentées contre l'Acheteur ou demandes de mesures conservatoires) que l'Acheteur pourrait ne pas respecter ses obligations ou si ses conditions financières ont changé, le Vendeur sera en droit de suspendre les livraisons en cours, pour la partie non encore payée, jusqu'à ce que l'Acheteur lui-même fournisse des garanties appropriées acceptées par le Vendeur. Pour cela, il informera l'Acheteur de son intention avec un préavis d'au moins 15 (quinze) jours par rapport à la date de livraison prévue.

#### **12. Loi applicable**

La loi applicable est celle italienne.

#### **13. Juridiction et Tribunal compétent**

Les Parties conviennent que tout litige lié à l'interprétation des Conditions de Vente ou des contrats de livraison exécutés conformément aux Conditions de Vente convenues ici et qui n'est pas résolu à l'amiable sera soumis exclusivement à la Juridiction Italienne et sont du ressort de la Cour de Milan.

Lacchiarella, le 22 Mars 2021

SAPS SRL – E.R. Sutton

#### **Pour l'acceptation des Conditions Générales de Vente L'Acheteur**

##### **Cachet et Signature de**

**l'Acheteur**

.....

Lieu et date

Pour une approbation spécifique conformément à l'article 1341 et 1342 C.C. des clauses no. 5 (prix et conditions de paiement), 7 (garantie), 11 (suspension des livraisons), 13 (juridiction et Tribunal compétent).

##### **Cachet et Signature de**

**l'Acheteur**

.....

Lieu et date